

Salles-la-Source

« Ranimons la Cascade ! » prépare une série de nouvelles actions médiatiques

L'assemblée générale de l'association «Ranimons la Cascade!», qui s'est créée à la suite d'une enquête publique relative à la poursuite de l'exploitation de l'eau par une usine hydroélectrique privée au détriment de la célèbre Grande Cascade, s'est tenue vendredi dernier.

L'association compte actuellement environ 200 adhérents et a obtenu le soutien de nombreux élus, députés européens ou nationaux, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, municipalités...

Elle a aussi obtenu la condamnation de l'État au sujet de non-authentification ou de non-communication de documents originaux, ce qui fait dire aux responsables de cette association qu'il y aurait «*de graves soupçons d'utilisation de faux papiers administratifs*». Le procureur a d'ailleurs été maintes fois saisi sur «*de nombreuses malversations*», et ceci sans réponse de sa part. Voilà pourquoi une motion destinée au Garde des sceaux a été votée à l'unanimité lors de cette assemblée générale (lire en page 10 de notre premier cahier).

Tandis que d'autres actions en justice contre l'État sont en cours, notamment devant le tribunal administratif de Toulouse. Mais aussi contre la Préfecture qui refuse à fournir le dossier de fin de



Les membres du bureau ont donné les dernières informations.

concession. La décision est attendue prochainement. Il y a deux autres procédures : une du gérant qui attaque la mairie. La raison est que la mairie demande de payer des redevances pour une utilisation du domaine public soit environ 150 000 € depuis 2005. Le gérant ne veut rien payer et met la mairie au tribunal. En plus du manque à gagner, ce sont 10 000 € en 2014 de frais d'avocat qui ont été engagés aux frais du contribuable. La troisième procédure est celle des époux Matthieu, qui contestent le droit de passage de la conduite en leurs terres. Procès gagné en première instance. Le gérant a fait appel. En fin de rencontre, le maire est intervenu pour énumérer les actions menées et les rencon-

tres avec la Préfecture. Il confirme qu'une enquête conjointe menée par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Économie et de Finances aura lieu dans les mois qui viennent. Le ministère proposerait à la mairie de «*racheter l'installation*», ce qu'elle ne peut envisager tant qu'il n'y aura pas de clarification sur le plan juridique, administratif et sécuritaire des installations.

Une série de nouvelles actions médiatiques est envisagée dès ces prochains mois, par exemple sous les fenêtres du bureau du procureur de la République. De même que la rédaction d'un argumentaire simple, clair et pédagogique à destination du grand public.